

Henri Boyer

L'« accent du Midi ». De la stigmatisation sociolinguistique à l'illégitimation politico-médiatique

Observations et hypothèses

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Henri Boyer, « L'« accent du Midi ». De la stigmatisation sociolinguistique à l'illégitimation politico-médiatique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 111 | 2016, mis en ligne le 10 septembre 2018, consulté le 09 septembre 2016. URL : <http://mots.revues.org/22338> ; DOI : 10.4000/mots.22338

Éditeur : ENS Éditions
<http://mots.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/22338>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour ENS Éditions et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)
© ENS Éditions

L'« accent du Midi ». De la stigmatisation sociolinguistique à l'illégitimation politico-médiatique

Observations et hypothèses

« Je passe pour un bouseux, un rustre, un bouffon même [...] Mon accent du Sud-Ouest me rend illégitime. »
Bernard Laporte, *Un bleu en politique*
(Paris, Presses de la Cité, 2009, p. 144)

Qu'on observe le personnel politique ou le paysage audiovisuel national de la France d'aujourd'hui, force est de constater que malgré la volonté officiellement proclamée de faire toute sa place à la « diversité » de la République – une diversité pourtant (encore) parfaitement attestée dans la réalité géolinguistique de la France, et par ailleurs repérée, glosée –, celle des « accents régionaux » (Carton, 1987), qui dérogent aux normes articulatoires et mélodiques du français dit *standard*, est absente pour ce qui concerne les acteurs de tout premier plan de la vie politique et les professionnels des médias audiovisuels les plus exposés (en particulier les journalistes-présentateurs de journaux télévisés ou d'émissions d'information et de débat politiques). On peut parler à ce propos de « discrimination » (Gasquet-Cyrus, 2012).

On s'interrogera ici sur les motivations de ce qu'il faut bien qualifier d'illégitimation de la variation phono-prosodique du français sur les *marchés linguistiques dominants* (Bourdieu, 1983) que sont les champs politique et médiatique nationaux français, singulièrement pour ce qui concerne « l'accent “du Midi” / “médional” »¹, bien que l'ostracisme langagier dont il est victime ne

1. Est donc exclue de la réflexion présentée dans cette contribution la variation socio-phonétique en contextes politique et médiatique sur les espaces linguistiques périphériques (locaux, régionaux, métropolitains et extra-métropolitains) de l'État français. Sur ces espaces où le champ du pouvoir est parfaitement circonscrit même s'il peut ne pas être négligeable à bien des égards, d'autres logiques sont à l'œuvre, comme celles de l'ancrage citoyen et de la proximité. Dans ce cadre-là, celui de marchés affranchis des normes légitimes « nationales » et où les acteurs

lui soit pas exclusivement réservé. En effet, si les observations et hypothèses présentées dans cette contribution (qui ne vise modestement qu'un repérage concernant un fonctionnement sociolinguistique exemplaire dans un cadre sociétal français bien circonscrit) se limitent à une identification particulière, bien que soumise à diffraction, il existe d'autres « accents », périphériques ou non, dont la représentation stéréotypée est dûment enregistrée dans l'*imaginaire ethnosociolinguistique* des Français, et leur usage stigmatisé. On songe à l'« accent » dit « de(s) banlieue(s) » par exemple, dans lequel le philosophe Alain Finkielkraut voit le symptôme d'une « sécession culturelle »², ou encore l'« accent ch'ti », malgré la tentative de réhabilitation opérée par le film devenu « culte » *Bienvenue chez les Ch'tis* (réalisé par l'humoriste Dany Boon en 2008)³. Cependant, comme on souhaite le montrer ici, la stigmatisation dont est victime l'« accent du Midi » sur des marchés linguistiques dominants de l'Hexagone a des origines et une prégnance qui en font un cas d'école.

Cette absence en première ligne de la sphère politico-médiatique résulte selon moi de la conjonction d'au moins deux facteurs principaux :

– l'un qui relève de l'*unilinguisme* séculaire qui court tout au long de l'histoire de la langue française (et plus largement de l'histoire sociolinguistique de la

-
- ont même intérêt à en adopter d'autres, il est évident que parler avec un accent régional, de manière ostentatoire, peut être recommandé car perçu comme une marque de considération envers des destinataires partageant cette façon de parler et une affirmation d'empathie. Mais un homme politique particulièrement reconnu dans sa ville, son département ou/et sa région ne saurait prétendre à une exposition de tout premier plan sur la scène politico-médiatique hexagonale et à y être reconnu et légitimé que s'il fait allégeance aux normes sociolinguistiques légitimes nationalement. C'est ce qu'illustre parfaitement le comportement langagier d'une femme politique marseillaise, Marie-Arlette Carloti, brocardé par Yann Barthès dans son *Petit Journal* (sur Canal +) du 25 avril 2013 : le montage en parallèle de deux de ses interventions, l'une sur LCI, invitée comme ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, l'autre sur Canal +, Spéciale IAM/Marseille, est édifiant. M.-A. Carloti pratique, d'un jour à l'autre, une brillante « alternance d'accents » (accent standard / accent du Midi) digne d'une comédienne : nul doute que sa campagne pour l'investiture comme candidate à la mairie de Marseille n'y soit pour beaucoup, en particulier dans le but de faire pièce à l'image de « parachutée de Paris » véhiculée par ses adversaires. Par contre, le député Patrick Mennucci, lui aussi Marseillais, a égayé, le 29 septembre 2013, le plateau de *Salut les Terriens!*, émission de Canal + animée par Thierry Ardisson, en essayant, à la demande de l'animateur, de prendre part à un échange en adoptant l'accent normand... et en jetant l'éponge au bout de deux ou trois répliques.
2. Lors d'une conférence donnée au siège de l'UMP (23 janvier 2014), Alain Finkielkraut avait déclaré « être frappé » par le fait que « nombre de beurs et de gens mêmes qui vivent dans les banlieues quelle que soit leur origine ethnique ont un accent qui n'est plus français tout à fait [...] Maintenant vous voyez des Français de souche qui ont un accent. Mais on se dit pourquoi ? Qu'est-ce qui se passe ? » Sur ce nouveau venu dans le paysage phonétique français, voir par exemple Lehka-Lemarchand, 2015.
 3. On peut par ailleurs se demander si dans cet *imaginaire ethnosociolinguistique* des Français, hautement normatif, existe en matière d'« accents régionaux » une sorte de « classement » selon la valeur qui leur est affectée. C'est une question qui n'est apparemment pas sans pertinence : ainsi, une étude coproduite par l'Institut d'administration des entreprises de Grenoble et Parship.fr (site de rencontres en ligne) nous apprend (janvier 2013) que, parmi six accents régionaux de France dont deux « accents du sud », l'accent « toulousain » est le plus « charmant » (pour 70,2 % des sondés) et « sexy » (pour 34,8 %), alors que l'accent « marseillais » est qualifié de « drôle » par 72,2 %...!

France) et dont l'un des impératifs est l'« unification du marché » linguistique et donc l'imposition d'une norme (la seule légitime) sur les « marchés [linguistiques] officiels (marchés mondain, scolaire, politique, administratif) » (Bourdieu, 1982, p. 34, 45), « marchés dominants » (Bourdieu, 1983, p. 103) de la *communauté linguistique* française (Labov, 1976 ; Boyer, 2000). Je reviendrai plus longuement sur ce facteur, essentiel selon moi ;

– l'autre qui tient à la nature même de la communication médiatique dans une *société médiatisée* (Verón, 1991), une société soumise médiatiquement à la *doxa* (Amossy, 2005), aux normes *légitimes* et à l'interdiscours dominant... et convenu (Brune, 1993). L'imbrication de la communication médiatique et de l'univers du discours politique, inhérente à la *société médiatisée*, est désormais une réalité quotidienne avérée.

Concernant la définition de l'« accent » dans cet article, il est clair que le terme n'a pas le sens strict que peut lui donner le phonéticien lorsqu'il parle d'« accent fixe », d'« accent libre » ou encore d'« accent tonique », mais un sens plus large qui relève plutôt du discours épilinguistique ordinaire, qui intéresse le sociolinguiste : celui d'un ensemble limité de traits phoniques (de prononciation) et d'intonation qui constituent autant de repères pour une identification géolinguistique/sociolinguistique (c'est-à-dire surtout géographique mais aussi sociale, générationnelle...), laquelle prend appui éventuellement sur d'autres traits d'ordre verbal (mots, locutions, constructions grammaticales...) et non verbal (mimo-gestuels, essentiellement, mais aussi comportementaux). Pour ce qui concerne « l'accent du Midi »⁴, l'identification se fait le plus souvent à partir d'une ou deux particularités phonématiques et de l'intonation : Pierre Léon observe que « [les] deux traits, intonation et E caduc [prononcé], sont ceux qui persistent le plus longtemps dans les parlers régionaux du Midi » (Léon, 1993, p. 224). Ce qui ne signifie pas que les deux traits en question soient les seuls à entrer dans la représentation globalisante de « l'accent » (Mazel, 1975 et 1982 ; Woehrling, 2009 ; Woehrling, Boula de Mareüil, 2006)⁵.

4. Désigné parfois de manière humoristique en discours médiatique par « l'assent » ; l'expression complète consacrée étant « *avé l'assent* » (voir par exemple le titre en Une d'un magazine consacré au rugby, sport dont on connaît la localisation « sudiste » majoritaire en France (*Midi Olympique*, 13-19 décembre 1993). D'autres désignants sont par ailleurs utilisés : outre le globalisant « du Sud », on trouve aussi « provençal » ou encore « marseillais » / « de Marseille », qui restreignent cependant l'espace visé.
5. J. Mazel, à propos du « français d'oc », variante du « francitan » réduite fondamentalement à sa composante phono-prosodique, énumère cinq traits principaux : « structure prosodique », « maintien des [ə] que suggère la graphie », « une seule voyelle d'aperture maximum, [a] antérieur », « maintien de l'opposition /œ/-/ē/ », « voyelles à double timbre [voyelle ouverte en syllabe fermée, voyelle fermée en syllabe ouverte] », auxquels il ajoute un sixième : « la réalisation des nasales, toujours très longues et articulées en deux temps : un début purement oral suivi d'une phase oronasale qui fait penser à l'articulation d'une consonne comme ɲ » (Mazel, 1982, p. 101 ; 1975, p. 8). Trait confirmé par C. Woehrling (2009, p. 110) : « La réalisation des voyelles nasales semble être un indice robuste permettant de distinguer le sud de la France, où un appendice consonantique nasal est produit plus souvent qu'ailleurs ».

Quoi qu'il en soit, les traits fonctionnent en bloc ou séparément comme des *marqueurs* (Labov, 1976, p. 419-420) soumis à *stéréotypage*⁶.

Mes réflexions ne concernent donc qu'un « accent régional », considéré par le phonéticien Fernand Carton comme un ensemble d'« *indices* phonétiques qui sont susceptibles de caractériser une région indépendamment des autres faits linguistiques comme le vocabulaire » (Carton, 1997, p. 29 ; c'est moi qui souligne). Pierre Léon note par ailleurs que « la reconnaissance pour l'autre d'un *accent* implique plus ou moins l'idée de censure normative » (Léon, 1993, p. 218). En effet, si l'« accent » relève bien de la variation sociolinguistique, il relève surtout d'une *évaluation* de cette variation (et donc d'un *imaginaire* constitué de *représentations partagées*, normatives comme il se doit) (Boyer, 2003 ; Gadet, 1989 ; Labov, 1976) faite par les usagers de la langue, singulièrement par ceux qui pensent ne pas avoir d'« accent » (Harmegnies, 1997, p. 9-10 ; Léon, 1993, p. 217-218 ; voir également Boyer, 1991 ; Gasquet-Cyrus, 2010). C'est bien cette dimension évaluative qui sollicite prioritairement l'attention du sociolinguiste (voir par exemple Pustka, 2011 ; Binisti, 2003 ; Weck, 2008 ; Gasquet-Cyrus, 2012 ; Boyer, 2015).

Le constat

Faire le constat du déficit de diversité d'accents régionaux en général, et d'« accent du Midi » en particulier, dans le paysage sonore de l'univers politico-médiatique de notre République est à la portée de tout observateur un tant soit peu attentif aux faits et gestes langagiers⁷. Certes, une communication politique *identitariste* peut fort bien considérer l'« accent » comme un trait culturel valorisant du territoire dans lequel elle se déploie et utiliser le mot même pour un ancrage identitaire, dans le titre d'un périodique institutionnel par exemple. Ainsi le magazine du conseil régional du Languedoc-Roussillon a actuellement pour nom *L'accent du Sud...* Et certains hommes politiques français du Sud de

6. En fait, on peut considérer que la désignation « accent du Midi » est la résultante d'une sorte de phénomène de stéréotypie homogénéisante, à laquelle correspond le jugement épilinguistique : « il a l'accent ». Et si Françoise Gadet notait que « l'usage méridional est tout à fait différent de l'usage parisien, et d'ailleurs différent selon les régions (Bordeaux, Toulouse, Marseille) où ni le timbre ni la répartition ne sont semblables » (1989, p. 87-88), C. Woehrling et P. Boula de Mareüil, en conclusion de leur étude sur les accents régionaux en français, suggèrent quant à eux qu'aujourd'hui « une forme nivelée de français méridional émergerait » (2006, p. 87).
7. La discrimination dont il est question touche semble-t-il également les (certains ?) accents étrangers. Qu'on se souvienne de l'expérience douloureuse en la matière vécue par Eva Joly lors de la dernière campagne présidentielle : quelques hommes politiques (François Fillon, Jean-Marie Le Pen...) et une personnalité chérie des plateaux de télévision (Karl Lagerfeld) ne s'étaient pas privés pour mettre en cause la légitimité de la candidate à la magistrature suprême pour non-respect de la norme phonétique de la langue nationale. Si bien que la communication de la représentante d'Europe Ecologie Les Verts avait produit un clip autour de cette question de l'accent déviant, avec comme slogan : « Liberté, égalité, fraternité. Parce qu'une république sans accent, ça n'a pas de sens ».

la France peuvent faire le choix d'un usage décomplexé de « l'accent », considérant qu'il s'agit d'un atout, partie prenante d'une affirmation de proximité : dans ce cas, le profit sociolinguistique sur le marché périphérique se fait au détriment d'une ambition assumée sur le marché national.

Jean-Claude Gaudin, l'actuel maire de Marseille, est l'un de ceux-là. Ainsi, lors de la diffusion d'un numéro de l'émission *L'Assiette anglaise* de janvier 1989 sur la deuxième chaîne de télévision (Antenne 2), animée par Bernard Rapp, au cours duquel une longue séquence visait à savoir si, à Marseille, « l'accent » était un « argument politique » en vue des élections municipales, celui qui n'était alors qu'un conseiller municipal d'opposition (par ailleurs président du groupe UDF à l'Assemblée nationale) déclarait à la journaliste Rahmatou Keita : « Moi j'ai l'accent provençal et en aucun cas je ne voudrais bien entendu le renier. J'ai même écrit sur mes affiches que j'étais la voix de la Provence [...] On en joue un peu de l'accent, c'est vrai ».

Mais une chose est de s'affranchir de la centralité pour labelliser à l'aide d'un mot à connotation identitaire un territoire périphérique ou pour proclamer son attachement indéfectible à sa ville ou à son terroir, une autre est que soit acceptée et accueillie dans le saint des saints idéologique national une périphérie qui ne respecte pas la norme centrale. L'emblématique a ses limites qui sont celles de la marginalité. Et même lorsqu'il ne s'agit pas d'acteurs de premier plan de la politique ou des médias mais de simples invités ou des témoins ordinaires dont la parole est saisie « sur le terrain », la prévention semble de mise (bien que le pittoresque, la couleur locale, puissent être, à l'occasion, utiles médiatiquement)⁸.

À cet égard, Robert Lafont, dans son analyse de la célèbre trilogie de Marcel Pagnol (*Marius, Fanny, César*), a bien pointé ce qui semble être un processus d'exclusion en France de la périphérie par le centre, dont le rejet de l'« accent méridional » est le symptôme majeur sur la longue durée :

Dès que Paris a reconnu son « ailleurs », qui est méridional, la cohérence textuelle est donnée : au Midi se situent la contre-valeur, l'antihéros, la « vanité », la *parole* qui remplace l'*acte*, le *paraître* au lieu de l'être. Il y a cohérence textuelle totale entre les premières traces d'ethnotypes méridionaux dans la production culturelle française au Moyen Âge, et le texte de 1976 sur le « Midi », serait-ce un texte de publicité télévisée (Lafont, 1997, p. 134 ; voir également Lafont, 1971).⁹

8. Le cas des reportages réalisés à l'intérieur du « monde de l'Ovalie » (selon l'expression consacrée des journalistes en charge des sports) est à cet égard intéressant. En effet, une parole plus ou moins fortement déviante du point de vue sociophonétique se fait entendre lorsqu'il s'agit de traiter du rugby dont on sait qu'il s'agit d'un sport majoritairement pratiqué en France dans le Sud. Il ne saurait être évidemment question pour la télévision ou la radio de marginaliser cette particularité géoculturelle et sociolinguistique et un univers sportif qui compte de nombreux adeptes et qui par ailleurs fait de l'audience (certes, sûrement moins importante que celle du football, mais conséquente tout de même).
9. Ce dont témoignent à l'envi les spots publicitaires télévisuels anciens ou récents qui traitent la méridionalité en *stéréotype* ethnosocioculturel (dans lequel l'« accent » est le principal

Parfois l'*autre* a recours à la répétition-imitation (plus ou moins caricaturale) d'un segment particulièrement affecté par l'« accent », ce qui a toutes les chances de déstabiliser l'interlocuteur, se percevant fautif (pris en flagrant délit de manquement à la norme) surtout s'il est en état d'*insécurité linguistique* (Labov, 1976), comme c'est le cas le plus souvent pour un dominé s'exprimant sur un marché dominant. Mais l'imitation peut être aussi un stratagème et une provocation de l'intervieweur. Ainsi, lors de ses entretiens sur le plateau du *Supplément* sur Canal +, Maïténa Biraben (originaire par ailleurs du Sud-Ouest) ne manquait pas de tester l'identité langagière de certains de ses interlocuteurs originaires du Sud. Ce fut le cas en 2015 avec le nouveau PDG de Radio France, Mathieu Gallet (dont le téléspectateur avait pu apprécier l'accent sudiste dans un document d'archives de 1989 : Mathieu Gallet y était filmé à 12 ans, en classe de 6^e), que l'animatrice questionne, avec un sourire entendu, en utilisant, dans la formulation de son constat, une phonétique méridionale stéréotypée : « Alors vous avez perdu l'accent. Vous seriez moins crédible ? » Réponse (très habile) de Mathieu Gallet : « Oui, j'ai perdu l'accent petit à petit. Je ne saurais même pas quand est-ce que je l'ai perdu. Mais vous savez, passer de Villeneuve-sur-Lot à Bordeaux, on en perd un petit peu quand même... Le Sud-Ouest ça vous dit quelque chose Maïténa... Et puis après voilà après on monte à la Capitale et finalement voilà. »

Les preuves tangibles de l'illégitimation sont parfois apportées par le discours médiatique lui-même. Par exemple, dans le magazine *TV Grandes chaînes* n° 269 (19 juillet-8 août 2014), Stéphane Roszewitch enquête auprès de quelques stars du petit écran, originaires du Sud, afin de répondre à la question : « Pourquoi ne parle-t-on pas “avé l'accent” [*sic*] à la télé ? » L'ostracisme de certains décideurs parisiens est pointé du doigt. Jean-Pierre Foucault, Jean-Marc Morandini, en particulier, témoignent à charge. Même si « la thèse est réfutée par les diffuseurs, qui ne voient dans ces exemples que des cas isolés », force est de constater avec l'auteur de l'article que « le journaliste aux accents du sud, Jean-Michel Apathie [Canal +, RTL] » qui « bénéficie certes d'une grande exposition » est bien « l'arbre qui cache le désert du langage chantant [*sic*]. Sur les antennes nationales, on cause “avé” [*re-sic*] l'accent dit “de Paris” ». C'est vrai bien entendu pour le cercle relativement fermé des « stars » du petit écran et de la politique, mais c'est vrai aussi pour les « chroniqueurs » qui entourent les animateurs vedettes des nombreux talk-shows diffusés sur l'ensemble des chaînes du PAF. C'est vrai également de plus en plus pour les seconds rôles télévisuels, comme les journalistes chargés de présenter la météo et ceux chargés de rendre compte des résultats sportifs. Quant au personnel politique, la tolérance envers l'« accent » non standard (et singulièrement l'« accent méri-

ingrédient), en construisant un discours humoristique où la dérision a toute sa place (Boyer, 2003, p. 61-71; 2015).

dional») s'arrête au deuxième cercle (on pense par exemple à Jean-Claude Gaysot, présenté un temps comme « le numéro deux » du PCF, ou encore à Eric Ciotti, aujourd'hui secrétaire général adjoint des Républicains). Comme si l'accent du Midi était une singularité rédhibitoire pour la construction, par un homme politique pouvant prétendre aux plus hautes fonctions de la République ou par un journaliste-présentateur d'une émission visant une audience massive (comme le JT du 20 heures de TF1 ou France 2), d'un *ethos de crédibilité* incontestable (Charaudeau, 2005, p. 91-92) ; comme si cet « accent » périphérique était étranger au *sérieux* et à la *compétence*. Louis Alliot (Front national) pointait clairement cette particularité politico-médiatique lors d'un échange dans le *Supplément* de Canal + avec le chroniqueur Marc Beaugé, qui l'interpellait sur le fait qu'il avait conservé l'« accent » (« celui de votre père qui est Ariégeois »). Après avoir précisé qu'il avait « toujours vécu dans le Sud-Ouest », Louis Alliot observait : « C'est vrai qu'en politique nous ne sommes pas nombreux, un peu comme à la télévision d'ailleurs. Il n'y a pas beaucoup de journalistes qui ont un accent. Je ne sais pas si je pense, moi, au fond, que c'est plus un handicap qu'un avantage, parce que la vie politique est très parisienne, il faut quand même le dire. »

Les raisons d'un rejet

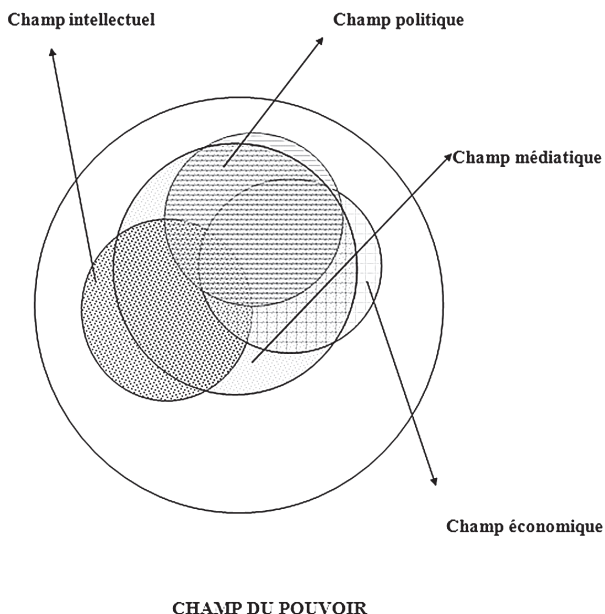
J'ai évoqué en préalable l'un des facteurs qui concourent efficacement à l'illégitimation de l'« accent du Midi » : le fait que la société médiatisée, *société de connivence* (Beaud, 1984) tend, en matière de contrôle représentationnel (ethnosocioculturel) et donc idéologique, à faire des deux champs, politique et médiatique, des univers fondamentalement intriqués, superposés si l'on préfère.

Pour Eliseo Verón (1991, p. 169),

la société médiatisée émerge au fur et à mesure que les pratiques institutionnelles d'une société médiatique se transforment en profondeur *parce qu'il y a des médias*. En schématisant beaucoup, la médiatisation des sociétés industrielles (qui étaient depuis à peu près un siècle devenues médiatiques), s'est accélérée après la Deuxième Guerre mondiale [...]. Le passage des sociétés médiatiques aux sociétés médiatisées exprime en réalité l'adaptation des institutions des démocraties industrielles aux médias, ces derniers devenant les relais incontournables de la gestion du social.

Dans le schéma ci-dessous, j'intègre cette donnée structurelle au sein du « champ du pouvoir » tel que figuré par Pierre Bourdieu (2013, p. 16) :

Figure 1 : Champ du pouvoir



De toute évidence, cette évolution (concentration, resserrement) du *champ du pouvoir* concerne aussi les représentations de la langue française, son « génie » qui appelle l'« universalité », et qui motive respect et protection¹⁰.

L'autre facteur décisif avancé dans les préalables concerne une idéologie linguistique particulièrement prégnante pour les Français : l'*unilinguisme*. En effet, l'histoire sociolinguistique et glottopolitique de la France articule deux processus, l'un concernant les représentations et usages du français, l'autre la relation de la langue française (d'abord celle « du Roi », puis la langue « de la République ») aux autres langues concurrentes sur le territoire de l'État-Nation. Il s'agit de deux processus solidaires inspirés par une même idéologie hautement coercitive qui a opéré dès l'institution du français dans deux directions : l'une d'ordre intralinguistique (qui prescrit la « pureté » de la langue française

10. À cet égard, il est intéressant d'observer que l'Académie française, longtemps discrète, se mêle à nouveau et de plus en plus de la défense de la langue française, chaque fois que cette vieille institution de l'*unilinguisme* considère que notre langue est en danger (voir par exemple la Déclaration adoptée par les membres de l'Académie française dans sa séance du 21 mars 2013 à propos d'un « projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur et à la Recherche qui contient une disposition propre à *dégrader la situation de la langue française* dans l'enseignement supérieur » ; c'est moi qui souligne).

et le respect scrupuleux de son intégrité) et l'autre d'ordre interlinguistique, qui vise à proscrire toute langue concurrente sur le territoire du Royaume puis de la République, et donc à imposer l'exclusivité sociétale du français à l'intérieur des frontières de l'État (et l'universalité au-delà des frontières). J'ai résumé (Boyer, 2000) l'impact de l'unilinguisme par la formule : *ni concurrence, ni déviance* ou, si l'on préfère : une seule langue (avec pour objectif – réalisé pour une large part – d'unifier linguistiquement le territoire de la France), une seule norme (avec pour traduction l'uniformisation de l'usage du français et la promotion d'un fonctionnement sociolinguistique puriste et élitiste de cette même langue).

C'est le deuxième aspect qui intéresse ici ma réflexion. En France, ce que Sylvain Auroux appelle la *grammatisation*, c'est-à-dire « le processus qui conduit à *décrire* et à *outiller* une langue sur la base de deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire » (Auroux éd., 1992, p. 28), a subi une dérive : au lieu d'établir des normes linguistiques ouvertes, les normativisateurs ont en définitive verrouillé cette grammatisation par la mise en œuvre de normes exclusives, faisant obstacle à la variation et au changement, prérogatives de toute langue vivante (Boyer, 2000). Selon Anne Decrosse, au 18^e siècle se « produit une entrée définitive de l'État dans la représentation de la langue » (Decrosse, 1986, p. 175 ; voir également Branca-Rosoff, 1996). L'indispensable codification « qui a marqué l'évolution du français moderne jusqu'à nos jours, a été beaucoup trop restrictive » : « si l'histoire de la norme française [s'était] déroulée [...] à l'écart des contraintes imposées par les structures du pouvoir », « un autre observateur que Vaugelas aurait pu [...] considérer que la norme du langage de France devait permettre à un plus grand nombre de s'y reconnaître » (Knecht, 1993, p. 79-82).

L'« accent du Midi » présente ce double désavantage d'être la trace indélébile (jusqu'à présent...) d'une concurrence idiomatique pour le français : celle de la langue d'oc, traitée de « patois » – désignant infamant au moins depuis le 18^e siècle (Boyer, 2013), aujourd'hui en situation d'extinction avancée et, en même temps, un particularisme sociophonétique qui est l'un des constituants les plus déviants et les plus frappants de l'*interlangue historique* qui, précisément, s'est formée, avec des variantes, sur l'espace occitan francisé et que les sociolinguistes du domaine ont baptisé « francitan » (Mazel, 1975 et 1982 ; Boyer, 1991).

L'*unilinguisme*, à teneur hypernormative, impacte lourdement l'imaginaire commun des Français sur leurs *marchés linguistiques*¹¹, sur leurs institutions,

11. Cependant, il est vrai que sur certains *marchés francs* (Bourdieu, 1983) comme ceux de groupes de jeunes méridionaux identifiés comme « Piches » (Boyer, 1991, p. 192-202), on peut observer une sorte d'exhibition du parler stigmatisé, en particulier de sa composante sociophonétique, de « retournement » en quelque sorte du stigmaté langagier (Mauger, Fossé-Poliak, 1983). De

dont les institutions politiques et les médias (radio et TV) : il rejette par principe toute infraction à la norme établie¹². Et il est parfaitement légitime de parler d'un « fétichisme de la langue » (Bourdieu, Boltanski, 1975) qui se manifeste régulièrement dans les médias de l'Hexagone (il s'agit bien d'une singularité franco-française), quelle que soit par ailleurs leur préférence partisane¹³.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'homogénéité des marchés linguistiques dominants de la *communauté linguistique* française, et la communication politico-médiatique en est un, de premier choix. En fait, l'impact de l'*unilinguisme* qui règne sur notre imaginaire sociolinguistique, avec ses représentations fondamentalement puristes de la langue française, concerne aussi bien le pouvoir politique (au moins depuis le milieu du 20^e siècle, et singulièrement depuis l'avènement de la Cinquième République et l'accentuation de l'hyper-centralité de ce même pouvoir) que des institutions médiatiques nationales, elles aussi hypercentralisées, et tout particulièrement la télévision. Les chaînes d'information, précisément par la masse de discours ordinaires recueillis « sur le terrain » lors de reportages par exemple, acceptent ponctuellement un français pas toujours conforme aux normes prescrites par le Bon Usage, exceptionnellement très déviant (dans les cas limites, on a recours au sous-titrage). Mais ce n'est jamais la parole *autorisée* qui s'exprime ainsi. Le plateau est un univers (pratiquement) hermétique à la variation sociolinguistique au-delà des limites établies et ses invités sont triés sur le volet, à tous égards (et donc du point de vue langagier) : il s'agit autant que faire se peut de *logocrates* patentés (Beaud, 1984). D'où le sentiment que l'homogénéisation sociolinguistique va bon train dans le paysage politico-médiatique français. Tel représentant syndical, tel acteur de la société civile... peuvent bien avoir droit à la déviance phono-prosodique à la télévision, ce qui conforte en particulier l'objectif de crédibilité du média (qui se présente ainsi comme le miroir fidèle de la société), mais ce droit n'est ouvert qu'avec parcimonie et son application marginale. Elle peut cependant être accompagnée d'un commentaire épilinguistique dénué de toute moquerie lorsqu'il s'agit d'une personnalité certes hors

même, le « français des jeunes des cités » témoigne de la possibilité de s'affranchir de la norme sur des marchés contrôlés par des dominés et d'affirmer ainsi une contre-légitimité linguistique (Bourdieu, 1983, p. 103). Voir également, pour ce qui concerne les « émissions de libre antenne sur les radios jeunes », Branca-Rosoff, 2007.

12. Certes, les instances médiatiques peuvent s'intéresser à la variation, à certaines conditions et surtout lorsqu'elle prend l'apparence d'une *dissidence*. Car le conflit, dûment cadré, intéresse le spectacle médiatique, y compris scriptural. C'est ce que j'ai essayé de mettre en évidence dans plusieurs publications à propos du « parler des jeunes des cités » (Boyer, 1997).
13. Cependant, les médias que la préférence idéologique situe à droite de l'échiquier politique français sont peut-être plus enclins à célébrer le bon français et à vilipender le non-respect des normes orthographiques, grammaticales, lexicales... chez nos compatriotes et le relâchement des bonnes pratiques linguistiques de notre École (et de ses enseignants). Ainsi la couverture du numéro 4109 (27 août - 2 septembre 2015) de *Valeurs actuelles* proclamait : « Halte au massacre du français ! » (c'est moi qui souligne) et explicitait ainsi ce diagnostic sans nuance : « Orthographe sacrifiée / Grammaire négligée / Comment l'école trahit sa mission »...

du champ politico-médiatique, mais à qui la fonction institutionnelle éminente (ou un rôle exceptionnel à un moment donné) confère une visibilité médiatique occasionnelle maximale. Ainsi le procureur de Paris, François Molins, dont les conférences de presse remarquées ont ponctué la séquence des attentats terroristes de novembre 2015, a eu droit à plusieurs commentaires évaluatifs de ce type (à l'intérieur de discours à teneur élogieuse). Ainsi Ariel Wizmann relevait dans sa chronique de *La Nouvelle Edition* du 26 novembre 2015 « l'accent pyrénéen » de F. Molins, tandis que Bruno Jeudy, dans l'émission *CQFD* sur iTélé (27 novembre 2015), concluait ainsi l'une de ses interventions, à propos du même personnage : « et il a un accent catalan [*sic*] ce qui le rend sympathique » (c'est bien plutôt le patronyme du procureur qui est catalan)...

En définitive, la stigmatisation de l'« accent du Midi », de nature fondamentalement idéologique, se traduit tout naturellement par une illégitimation sur les marchés fortement intégrés du champ politique et de celui des médias nationaux, illégitimation qui ne semble pas faiblir, bien au contraire, et que rien ne semble pouvoir tempérer, tant la stigmatisation est ancrée profondément dans l'imaginaire sociolinguistique des Français soumis de plus en plus à la prégnance d'un formatage normatif, même si l'« accent » en question reste disponible pour des mises en scène humoristiques (publicitaires en particulier), confirmant ainsi que ce particularisme sociophonétique ne fait décidément pas sérieux.

Références

- AMOSSY Ruth, 2005, « Le maniement de la doxa sur le thème de l'insécurité. Chirac et Le Pen aux présidentielles 2002 », *Médias et Cultures*, n° 1, p. 107-146.
- AUROUX Sylvain éd., 1992, *Histoire des idées linguistiques*, t. II, Liège, Mardaga.
- BEAUD Paul, 1984, *La société de connivence. Média, médiation et classes sociales*, Paris, Aubier-Montaigne.
- BINISTI Nathalie, 2003, « Quatre jeunes Marseillais en mobilité sociale. Entre “contacts d'accents” et “contacts de représentations” », *Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions*, J. Billiez éd., Paris, L'Harmattan, p. 191-212.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- 1983, « Vous avez dit “populaire” ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, p. 98-105.
- 2013, « Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, p. 4-37.
- BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, 1975, « Le fétichisme de la langue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1 (4), p. 2-32.
- BOYER Henri, 1991, *Langues en conflit*, Paris, L'Harmattan.
- 1997, « “Nouveau français”, “parler jeune” ou “langue des cités” ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement identifié », *Langue française*, n° 114, p. 6-15.

- 2000, « Ni concurrence, ni déviance. L'unilinguisme français dans ses œuvres », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, n° 48, p. 89-101.
- 2003, *De l'autre côté du discours*, Paris, L'Harmattan.
- 2013, « "Patois" : le déni français de glossonyme », *Histoire sociale des langues de France*, G. Kremnitz et al. éd., Rennes, Presses universitaire de Rennes, p. 169-177.
- 2015, « La mise en scène télévisuelle des "accents" et autres variations sociolinguistiques. Quelques observations en discours publicitaire », *L'analyse de discours. Sa place dans les sciences du langage et de la communication. Hommage à Patrick Charaudeau*, J.-C. Soulages éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 87-96.
- BRANCA-ROSOFF Sonia, 1996, « Les imaginaires des langues », *Sociolinguistique. Territoire et objets*, H. Boyer éd., Lausanne, Delachaux et Niestlé, p. 79-114.
- 2007, « Normes et genres de discours. Le cas des émissions de libre antenne sur les radios jeunes », *Langage et société*, n° 119, p. 111-128.
- BRUNE François, 1993, *Les médias pensent comme moi. Fragments du discours anonyme*, Paris, L'Harmattan.
- CARTON Fernand, 1987, « Les accents régionaux », *France, pays multilingue*, t. II, *Pratiques des langues en France*, G. Vermes, J. Boutet éd., Paris, L'Harmattan, p. 29-49.
- CHARAUDEAU Patrick, 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- DECROSSE Anne, 1986, « Généalogie du français. Purisme et langue savante », *États de langue*, M.-P. Gruenais éd., Paris, Fondation Diderot / Fayard, p. 159-201.
- GADET Françoise, 1989, *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- 2007, *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys.
- GASQUET-CYRUS Médéric, 2010, « L'accent : concept (socio)linguistique ou catégorie de sens commun », *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, H. Boyer éd., Limoges, Lambert-Lucas, p. 179-188.
- 2012, « La discrimination à l'accent en France. Idéologies, discours et pratiques », *Cahiers d'Atelier de Sociolinguistique*, n° 6, p. 227-245.
- HARMEGNIES Bernard, 1997, « Accent », *Sociolinguistique. Les concepts de base*, M.-L. Moreau éd., Liège, Mardaga, p. 9-12.
- KNECHT Pierre, 1993, « Neutralisation diatopique et suspension de l'histoire dans la normogénèse du français », *Inventaires des usages de la francophonie. Nomenclatures et méthodologies*, Paris, John Libbey, p. 79-83.
- LABOV William, 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LAFONT Robert, 1971, « Deux types ethniques », *Le Sud et le Nord. Dialectique de la France*, Toulouse, Privat, p. 101-136.
- 1997 [1977], « D'un autre lieu. La trilogie de Pagnol », *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, t. III, *L'homme de la périphérie*, Paris, L'Harmattan, p. 125-148.
- LEHKA-LEMARCHAND Iryna, 2015, « Questionner la signification sociale d'un indice prosodique de l'accent dit de banlieue en France », *Langage et société*, n° 151, p. 67-86.
- LÉON Pierre, 1993, *Précis de phonostylistique*, Paris, Nathan.
- MAUGER Gérard, FOSSÉ-POLIAK Claude, 1983, « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50, p. 49-68.

- MAZEL Jean, 1975, « Français standard et français d'Oc », *Cahier no 2 du Groupe de recherche sur la diglossie*, Montpellier, Université Paul-Valéry.
- 1982, « Vous avez dit francitan ? », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 4-5 (Actes du Colloque de Montpellier : « Situations de diglossie »), p. 98-106.
- PUSTKA Elissa, 2011, « L'accent méridional. Représentations, attitudes et perceptions toulousaines et parisiennes », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, n° 69, p. 117-152.
- VERÓN Eliseo, 1991, « Les médias en réception. Les enjeux de la complexité », *Médias-pouvoirs*, n° 21, p. 166-172.
- WECK Françoise, 2008, *Putain d'accent ! Comment les Méridionaux vivent leur langue*, Paris, L'Harmattan.
- WOEHLING Cécile, 2009, *Accents régionaux en français. Perception, analyse et modélisation à partir de grands corpus*, thèse pour le diplôme de docteur en sciences, spécialité Informatique, soutenue à l'Université Paris Sud, Faculté des Sciences d'Orsay.
- WOEHLING Cécile, BOULA DE MAREÛIL Philippe, 2006, « Identification d'accents régionaux en français. Perception et analyse », *Revue Parole*, n° 37, p. 25-65.

